

RÈGLEMENT OFFICIEL

CALENDRIER DE L'AVENT BLACK+DECKER 2024 OPERATION 26326

ARTICLE 1 – Société Organisatrice

La société Stanley Black & Decker France SAS, au capital de 234.759.168 euros €, dont le siège social se situe au 62 chemin de la Bruyère, CS 60105 69574 DARDILLY, et immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro B954507521 est désignée ci-après comme « la Société Organisatrice », organise du 01 décembre 2024 au 24 décembre 2024 inclus, un jeu sans obligation d'achat par instant gagnant intitulé « CALENDRIER DE L'AVENT BLACK+DECKER 2024 » (ci-après le « Jeu »).

ARTICLE 2 – Public autorisé à participer au Jeu

Ce Jeu est ouvert à toute personne morale ou physique, majeure capable, résidant en France Métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et des membres de leurs familles, du personnel des sociétés prestataires de services et de leurs éventuels sous-traitants sur cette opération ainsi que les membres de leurs familles.

La participation au Jeu d'un mineur est soumise à l'autorisation de ses parents/représentants légaux. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de vérifier la réalité de cette autorisation. A défaut pour le participant de pouvoir en justifier, sa participation au Jeu sera annulée.

Toute demande erronée, incomplète, illisible, manifestement frauduleuse ou ne respectant pas les modalités de l'offre sera considérée comme non-conforme et ne sera pas honorée. Les participants autorisent la société HighCo-Data à procéder à toutes vérifications concernant leur identité et/ou leur domicile.

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et l'adresse postale des participants.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

ARTICLE 3 – Supports de communication sur le Jeu

Ce Jeu est accessible sur le site <https://calendrier-noel-blackanddecker.fr>

ARTICLE 4 – Modalités de participation au Jeu

Stanley Black & Decker France SAS au capital social de 234 759 168 €, dont le siège social est 62 Chemin de la Bruyère- 69574 Dardilly- Siret 95450752100031/ FR28 954507521 / Code APE 4669A

62, chemin de la Bruyère
69574 Dardilly

Pour participer au Jeu instant gagnant, et tenter de gagner l'un des lots mis en jeu chaque jour, il suffit de :

- **SE CONNECTER** sur le site <https://calendrier-noel-blackanddecker.fr> entre le 01/12/2024 et le 24/12/2024 inclus
- **REPLIR** intégralement le formulaire de participation
- **VERIFIER** l'ensemble des informations que vous avez saisies
- **PARTICIPER** à l'animation
- Vous connaîtrez immédiatement si vous avez gagné ou perdu.

Un e-mail sera envoyé aux gagnants et ils recevront leur dotation par voie postale dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de fin du jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par jour et par foyer (même nom, même adresse postale et/ou adresse e-mail et/ou téléphone) pendant toute la durée du Jeu.

Il ne sera accepté qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse postale et/ou adresse e-mail) pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 5 – Dotations

Sont mis en jeu :

- 01/12/2024 : BALAI VAPEUR référence BHSM15FX10-QS d'une valeur commerciale de 159,99€
- 02/12/2024 : PERCEUSE À PERCUSSION référence BEH850K-QS d'une valeur commerciale de 79,99€
- 03/12/2024 : COUPE BORDURES référence BESTE628-QS d'une valeur commerciale de 63,99€
- 04/12/2024 : APPAREIL DE CUISINE MULTIFONCTION référence BCKM1014KB-QW d'une valeur commerciale de 139,99€
- 05/12/2024 : PONCEUSE MULTIFONCTION référence KA280K-QS d'une valeur commerciale de 82,99€
- 06/12/2024 : TRONÇONNEUSE référence GKC1825L20-QW d'une valeur commerciale de 209,99€
- 07/12/2024 : LIME ÉLECTRIQUE référence KA902EK-QS d'une valeur commerciale de 109,99€
- 08/12/2024 : ASPIRATEUR BALAI SUMMITSERIES référence BHFEA640WP-QW d'une valeur commerciale de 329,99€
- 09/12/2024 : SCIE CIRCULAIRE référence CS1250LK-QS d'une valeur commerciale de 85,99€
- 10/12/2024 : SÉCATEUR référence BCPP18D1-QW d'une valeur commerciale de 159,99€
- 11/12/2024 : BALAI VAPEUR référence FSM1640-QS d'une valeur commerciale de 149,99€
- 12/12/2024 : NETTOYEUR HAUTE PRESSION référence BCPC18D1-QW d'une valeur commerciale de 159,99€
- 13/12/2024 : SCIE SAUTEUSE référence BES610-QS d'une valeur commerciale de 119,99€
- 14/12/2024 : TAILLE-HAIE référence BEHTS551-QS d'une valeur commerciale de 103,99€
- 15/12/2024 : ASPIRATEUR A MAIN DUSTBUSTER référence DVA325JP07-QW d'une valeur commerciale de 109,99€
- 16/12/2024 : MEULEUSE D'ANGLE référence BEG220SA5-FR d'une valeur commerciale de 63,99€
- 17/12/2024 : BALAI VAPEUR MULTI ACCESSOIRES référence BHSM1610DSM-QS d'une valeur commerciale de 199,99€
- 18/12/2024 : OUTIL MULTIFONCTION référence MT300KA-QS d'une valeur commerciale de 109,99€
- 19/12/2024 : BROYEUR VÉGÉTAUX référence BEGAS5800-QS d'une valeur commerciale de 289,99€

Stanley Black & Decker France SAS au capital social de 234 759 168 €, dont le siège social est 62 Chemin de la Bruyère- 69574 Dardilly- Siret 95450752100031/ FR28 954507521 / Code APE 4669A

62, chemin de la Bruyère
69574 Dardilly

- 20/12/2024 : ASPIRATEUR A MAIN PHANTOM référence DVC320BRG-QW d'une valeur commerciale de 139,99€
- 21/12/2024 : PONCEUSE EXCENTRIQUE référence KA199-QS d'une valeur commerciale de 57,99€
- 22/12/2024 : SOUFFLEUR-ASPIRATEUR-BROYEUR référence BEBLV300-QS d'une valeur commerciale de 109,99€
- 23/12/2024 : ASPIRATEUR BALAI REVIVA référence REVSV18D1-QW d'une valeur commerciale de 224,99€
- 24/12/2024 : TRINEAU VAPEUR référence BHSMP2314-QS d'une valeur commerciale de 269,99€ + PERCEUSE ÉCO-RESPONSABLE référence BLD683D2XK-QW d'une valeur commerciale de 159,99€ + TONDEUSE référence BEMW481ES-QS d'une valeur commerciale de 206,99€

La dotation offerte est strictement nominative et ne peut donc pas être cédée à une autre personne. Dans l'hypothèse où le Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les lots ne peuvent pas être repris à la demande des gagnants contre leur valeur en espèce ni être remplacés par d'autres lots. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le gain par un gain de même valeur si les circonstances l'exigent et informera les participants par tous moyens.

ARTICLE 6 - Attribution des lots

Les gagnants seront désignés par instant gagnant.

Le participant découvre immédiatement gain il a gagné sous réserve de la validation de sa participation et des documents transmis.

Le Jeu fonctionne sur le principe d'instant gagnants ouverts. Un instant gagnant est défini par une date et une heure ; à ce moment précis un Gain est mis en Jeu. L'instant gagnant est dit « ouvert » lorsque le Gain reste en Jeu jusqu'à ce qu'une personne participe et remporte ainsi le Gain. Tant que le Gain n'est pas gagné, reste en Jeu jusqu'à ce qu'un participant le remporte.

Un seul gain sera attribué par foyer sur toute la durée du Jeu. Le foyer étant déterminée par l'ensemble des personnes vivant sous le même toit même nom, même adresse postale et/ou adresse e-mail et/ou téléphone).

Un e-mail de confirmation sera envoyé aux gagnants.

Après vérification de la conformité de leurs participations, les gagnants recevront leur dotation par voie postale dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la date de fin du jeu.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne répondent pas aux critères du règlement, son gain ne lui sera pas attribué et restera la propriété de la Société Organisatrice.

Par conséquent, la Société Organisatrice, ne pourra être tenue responsable :

- Dans le cas où l'identité et/ou l'adresse du gagnant s'avérerait erronée(s),
- En cas de retour d'un courrier/colis, si les coordonnées postales ou l'identité communiquées à la Société Organisatrice ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible.
- Dans le cas d'erreur d'acheminement, de pertes, de détériorations, de retards et/ou de vols des dotations par les services de La Poste ou tout autre transporteur similaire.

Stanley Black & Decker France SAS au capital social de 234 759 168 €, dont le siège social est 62 Chemin de la Bruyère- 69574 Dardilly- Siret 95450752100031/ FR28 954507521 / Code APE 4669A

62, chemin de la Bruyère
69574 Dardilly

Il ne lui appartiendra pas de faire des recherches complémentaires. Le gagnant ne recevra pas son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

ARTICLE 7 – Remboursement de la participation

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au Jeu ne sont pas remboursés.

ARTICLE 8 – Litige – Loi applicable

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènement indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Il ne sera répondu à aucune demande (écrite ou téléphonique) concernant l'interprétation ou l'application du règlement concernant les modalités ou mécanisme du Jeu, ou concernant les gagnants.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à la société de gestion du Jeu HighCo Data via notre formulaire de contact <https://conso.highco-data.fr/26326> ou par téléphone au 01.70.91.11.71 du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation du Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte.

Date limite des réclamations : 31/03/2025.

ARTICLE 9 – Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par Stanley Black & Decker, responsable de traitement, domicilié à 62 chemin de la Bruyère-CS 60105 – 69574 Dardilly, afin de gérer votre participation à l'offre de la marque BLACK+DECKER. Les bases légales sont le contrat (participation à l'offre promotionnelle), le consentement (souscription à une newsletter ou offres promotionnelles de nos partenaires), l'intérêt légitime (respect des conditions de participation et gestion des réclamations) et l'obligation légale (réponses aux demandes des autorités compétentes).

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services habilités de Stanley Black & Decker. Nous conservons vos données pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'opération. Suite au traitement de votre participation, les documents fournis sont détruits et ne peuvent faire l'objet d'un renvoi.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem en vous adressant à 62 chemin de la Bruyère-CS 60105 – 69574 Dardilly.

Les données font l'objet d'une saisie par un prestataire au Maroc. Ce pays situé hors UE, le transfert est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant des données personnelles. Vous pouvez en obtenir une copie en vous adressant à hcd_comite_securite@highco-data.fr.

ARTICLE 10 – Responsabilités

Stanley Black & Decker France SAS au capital social de 234 759 168 €, dont le siège social est 62 Chemin de la Bruyère- 69574 Dardilly- Siret 95450752100031/ FR28 954507521 / Code APE 4669A

62, chemin de la Bruyère
69574 Dardilly

La société Stanley Black & Decker France SAS organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler sans préavis tout ou partie de ce Jeu. Elle ne saura être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

La Société Organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable de l'encombrement des lignes téléphoniques, des dysfonctionnements des réseaux de télécommunication ou des services postaux entravant le bon déroulement du Jeu. De plus, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la qualité de l'équipement des participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée si les participations au Jeu n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à décrypter.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de proroger le présent Jeu, pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait et sans que le participant ne puisse prétendre à une indemnisation à quelque titre que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve le droit, à l'encontre de toute personne qui altérerait le déroulement du Jeu et affecterait l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou le bon déroulement du Jeu, de bloquer temporairement ou définitivement, totalement ou partiellement, la possibilité qui lui est donnée de participer au Jeu, de ne pas lui attribuer les éventuelles dotations qu'il aurait gagné le cas échéant, se réserve le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

ARTICLE 11 – Respect des règles du Jeu

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement y compris ses avenants éventuels, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du Jeu, ses résultats et l'attribution des prix.

ARTICLE 12 – Demande de Règlement

Le règlement complet du Jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 28 Rue Fauchier, 13002 MARSEILLE.

Règlement disponible uniquement en ligne sur le site web : <https://calendrier-noel-blackanddecker.fr>, rubrique « Règlement ».

ARTICLE 13 – Droits de propriété intellectuelle et industrielle

Conformément à la législation relative aux droits de propriété littéraire et artistique aux droits voisins et aux droits de propriété industrielle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le présent Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.